



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

MÉMOIRE

Au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Dans le cadre de la consultation sur les projets de réserves de biodiversité projetées des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent et de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine

Projets déposés par le ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

10 décembre 2012

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca
Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



(MRCT, 3 décembre 2012 / dd/fa)

Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (INO)

Latulipe-et-
Gaboury

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

Notre-Dame-
du-Nord

Rémigny

St-Bruno-
de-Guigues

St-Édouard-
de-Fabre

St-Eugène-
de-Guigues

Témiscaming

Ville-Marie

MRC de
Témiscamingue

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
1) PRÉSENTATION DU TÉMISCAMINGUE.....	2
1.1) Le Témiscamingue – vs – l’Abitibi.....	4
1.2) Les aires protégées au Témiscamingue.....	5
2) LA CRÉATION DES AIRES PROTÉGÉES	5
2.1) Le contexte.....	5
2.2) Les impacts appréhendés des aires protégées	6
3) LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DES AIRES PROTÉGÉES	7
3.1) Le contexte.....	7
3.2) Le comité de gestion proposé pour la rivière Dumoine	8
3.3) Le défi de la gestion et de la mise en valeur des aires protégées	8
Conclusion	10
Liste des recommandations (résumé)	11
Annexe : Impacts prévisibles de la nouvelle possibilité forestière 2008-2013 et des projets d’aires protégées (2008)	12

PRÉAMBULE

La MRC de Témiscamingue est un organisme territorial de premier plan sur la scène du développement socioéconomique au Témiscamingue. Elle participe activement à l'amélioration de la qualité de vie de sa population en intervenant directement et politiquement sur des sujets qui préoccupent le milieu.

Le gouvernement du Québec a rendu public le 5 juillet 2002, le Plan d'action québécois sur les aires protégées, qui propose de mettre en réserve des milieux naturels représentatifs de la biodiversité, où les seules activités permises seront liées à la chasse, la pêche, le plein air, la villégiature et la pratique des activités traditionnelles des Autochtones.

Le milieu témiscamien accepte les principes qui sous-tendent la stratégie du gouvernement. Cependant, le Témiscamingue est un territoire rural où l'exploitation des ressources naturelles est le principal moteur de développement économique. Le dossier des aires protégées en est un de première importance pour le Témiscamingue, dans lequel il est impératif que les impacts sur les activités économiques soient négligeables. Le fait d'exclure l'exploitation des ressources forestières, minières et hydroélectriques inquiète. Les emplois ne doivent être sacrifiés. Le milieu ne doit pas être bousculé par des pressions venant de l'extérieur, mais il doit être considéré comme partie prenante de la décision finale.

Dans ce document, nous commentons le dossier des aires protégées, ses impacts sur notre territoire et les améliorations que nous proposons.

1) PRÉSENTATION DU TÉMISCAMINGUE

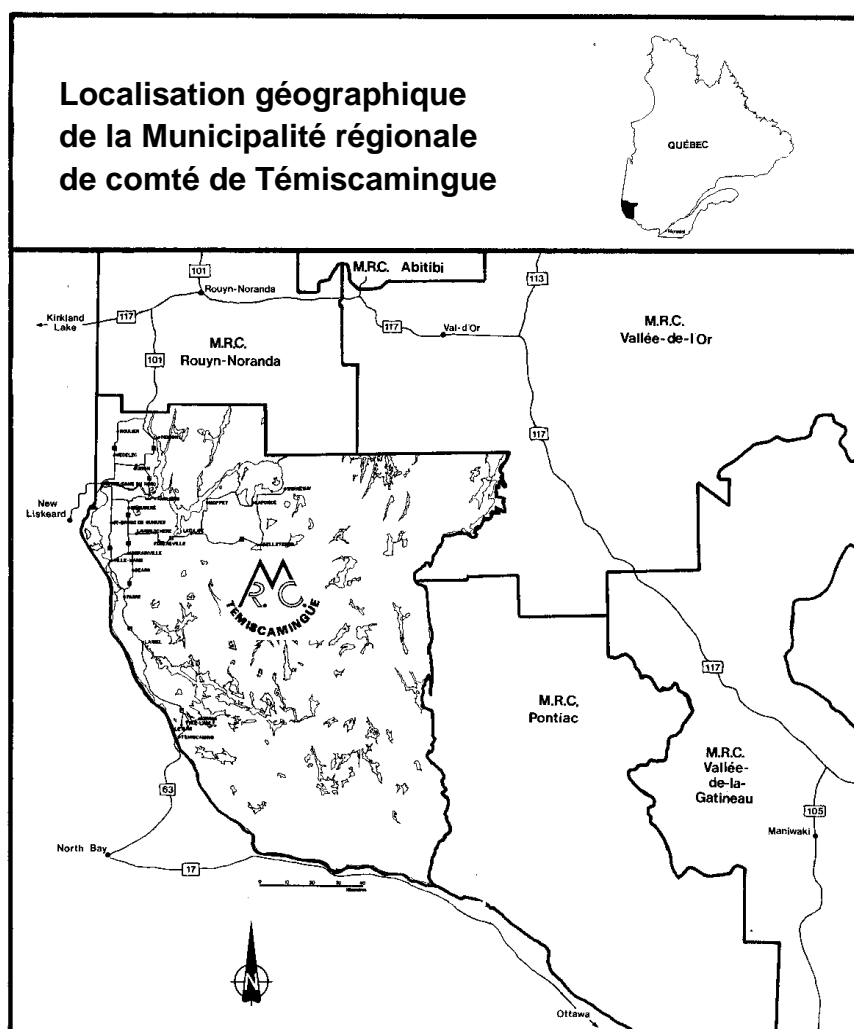
Le Témiscamingue se situe à l'extrême ouest de la province de Québec, dans la partie sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, à près de 700 km de la ville de Montréal. Dispersée sur un grand territoire (19 243,88 km²), la population est évaluée à 19 154 personnes réparties dans 20 municipalités, deux territoires non organisés (plus de 65 % du territoire) et quatre communautés algonquines.

Municipalités	Population 2012	Superficies km ²	Codes géographiques
Angliers	307	378,20	85080
Béarn	861	566,48	85020
Duhamel-Ouest	898	127,61	85030
Fugèreville	313	163,79	85055
Guérin	304	203,10	85095
Kipawa	533	46,98	85010
Laforce	379	612,65	85070
Latulipe-et-Gaboury	338	298,38	85060
Laverlochère	728	107,01	85050
Lorrainville	1 317	85,12	85037
Moffet	202	431,46	85075
Nédélec	387	369,90	85100
Notre-Dame-du-Nord	1 100	81,92	85090
Rémigny	298	985,03	85105
St-Bruno-de-Guigues	1 099	188,99	85045
St-Édouard-de-Fabre	675	216,18	85015
St-Eugène-de-Guigues	488	113,02	85085
TNO Laniel	182	539,95	85905
TNO Les Lacs-du-Témiscamingue	5	12 226,17	85907
Belleterre	331	606,33	85065
Témiscaming	2 491	861,77	85005
Ville-Marie	2 557	11,94	85025
TOTAL	15 793	19 221,98	
Population 2007			
Réerves indiennes (Algonquins) :			
✓ Timiskaming First Nation (Notre-Dame-du-Nord)	1 630	21,68	
✓ Wolf Lake (Hunter's Point) (Témiscaming)	209		
✓ Eagle Village Kebaowek (Kipawa)	807	0,22	
✓ Long Point First Nation (Winneway)	715		
Sous-total	3 361	21,90	
TOTAL	19 154	19 243,88	

Le Témiscamingue est une région ressource, caractérisée par son immense territoire forestier, ses terres agricoles, ses nombreux lacs et rivières, la diversité de la faune et la qualité de ses paysages. Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récréotouristiques axées sur les ressources du milieu naturel.

Caractéristiques

- Plus de 6 000 lacs et rivières (environ 2 300 chalets et 1 500 camps de chasse);
- 54 pourvoies, quatre zecs, une réserve écologique et cinq « grands lacs »;
- 95 % du territoire est couvert de lacs et de forêts. 20 % des emplois (1 529) sont reliés à la forêt, ± 10 usines dont TEMBEC;
- Des sites historiques et touristiques, des festivals dans chaque municipalité et des événements d'envergure internationale tels le Rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord, la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien et la Biennale internationale d'art miniature de Ville-Marie.



1.1) Le Témiscamingue – vs – l’Abitibi

On a souvent tendance à considérer la région de l’Abitibi-Témiscamingue comme une région homogène où l’exploitation des ressources naturelles est la principale source d’activité économique. Il faut savoir que le Témiscamingue, même s’il fait partie de la même région administrative que l’Abitibi, se distingue de par sa différence.

Contrairement à l’Abitibi, où l’on retrouve en grande partie une forêt constituée de résineux (pin, épinette, mélèze et sapin), la forêt témiscamienne en est une mixte où l’on retrouve, en plus du résineux, une multitude de variétés de feuillus (bouleau, peuplier, érable, chêne, etc.).

Moins élevé en altitude, le Témiscamingue bénéficie d’une température beaucoup plus clémente que l’Abitibi. Les degrés-jours en sont la preuve; ceux-ci sont calculés en fonction de la longueur de la saison de végétation et de la température moyenne quotidienne lorsque celle-ci est supérieure ou égale à 6° Celsius. Les degrés-jours sont une mesure de l’énergie disponible pour la période de croissance.

	Degrés-jours de croissance (approximatif)
Montréal	3 700
Hull	3 450
Trois-Rivières	3 100
Québec	3 050
Ville-Marie	2 650
Rivière-du-Loup	2 500
Chicoutimi	2 300
Amos	2 250
Gaspé	2 250
Baie-Comeau	1 900

Au Témiscamingue, on ne retrouve aucun centre urbain majeur comme on en rencontre en Abitibi (Rouyn-Noranda, Amos et La Sarre); ceci constitue une autre particularité du Témiscamingue.

1.2) Les aires protégées au Témiscamingue

Catégorie	Nombre	Tenure		Superficie (en km ²)	
		Publique	Privée	Officialisée	En projet
Réserve écologique	1 (Malakisis)	X		30,3	
Parc provincial	1 (Opémican)	X			293,2
Réserve de biodiversité et réserve aquatique	5 (lac Des Quinze, lac Opasatica, ruisseau Serpent, rivière Maganasipi, rivière Dumoine)	X			993,2
Lieu historique national	1 (Fort-Témiscamingue)	X		0,3	
Habitat faunique et refuge biologique	12	X			
Site protégé par une charte d'organisme privé	1		X	0,1	
Forêt exceptionnelle	26	X	X	12,9	5,8
Total				43,6 (0,2 % de la MRCT)	1 292,2 (6,7 % de la MRCT)

N. B. : À cette liste, on pourrait ajouter les bordures de lacs et de cours d'eau où la récolte de bois est limitée.

2) LA CRÉATION DES AIRES PROTÉGÉES

2.1) Le contexte

Les premières aires protégées ont été créées par le gouvernement, il y a 30 ans : c'était les réserves écologiques. Il y en a maintenant 71. Le premier parc provincial a été créé en 1979, il y en a maintenant 27. La première forêt exceptionnelle a été créée par le ministère des Ressources naturelles en 2001, il y en a maintenant 208. Le gouvernement a fixé à 8 %, puis à 12 % du territoire, la superficie que doivent occuper les aires protégées pour l'ensemble du Québec. Il n'y a pas d'objectif fixé par MRC. Chaque Ministère implante son réseau d'aires protégées.

2.2) Les impacts appréhendés des aires protégées

Le Témiscamingue a été durement frappé par la crise forestière de 2006-2010 : toutes les usines de sciage et de déroulage ont alors fermé, le seul complexe de pâtes et papiers qui fonctionnait le faisait avec du bois de l'extérieur de la MRC. La reprise est fragile. Aujourd'hui, à peine la moitié des usines ont repris leurs activités. 543 000 m³ par année demeurent non attribués, faute d'usines intéressées.

De 1997 à 2012, la possibilité forestière en forêt publique est passée de 2 245 313 m³ par année à 1 529 396 m³ par année. Il faut comprendre que, pour l'industrie forestière, la forêt publique est la source principale d'approvisionnement. Les lots intramunicipaux et la forêt privée n'ont pas l'envergure pour compenser les baisses de possibilité forestière en forêt publique.

Possibilité forestière annuelle (2012) – MRC de Témiscamingue		
Forêt publique (CAAF)	1 529 396 m ³	90 %
Lots intramunicipaux (CVAF)	27 818 m ³	2 %
Forêt privée	144 749 m ³	8 %
Total	1 701 963 m³	100 %

Tembec (usines Béarn et Témiscaming), LVL Global de Ville-Marie et Commonwealth Plywood de Tee-Lake sont les principaux bénéficiaires de CAAF au Témiscamingue. Les trois aires protégées proposées ont déjà réduit leur approvisionnement annuel de 24 000 m³ (décision du Forestier en chef, juillet 2011). Les agrandissements proposés par le MDDEFP (205 km²) réduiraient leur approvisionnement annuel de 6 000 m³ additionnels. Alors que le gouvernement a mis en place des mesures pour compenser les pertes occasionnées par la crise forestière de 2006-2010, la création des aires protégées n'est pas accompagnée de compensations pour la perte d'activité économique qui en résulte. C'est une lacune.

La réduction de volume occasionnée par le projet d'aire protégée de la rivière Dumoine est importante. Elle représente à elle seule 87 % des réductions de volume des trois projets d'aire protégée. La protection proposée par le Ministère semble très grande pour une réserve aquatique (de 1 à 10 kilomètres de chaque côté de la rivière Dumoine). Une protection plus limitée nous apparaît plus appropriée, compte tenu des éléments suivants :

- Il y a 15 ans, Commonwealth Plywood s'est engagée, auprès de la zec Dumoine, à laisser intacte une bande de protection de 250 mètres le long de la rivière Dumoine;
- Tous les projets proposés par le MDDEFP au Témiscamingue sont appelés à devenir des réserves de biodiversité, sauf la rivière Dumoine, pour laquelle le statut proposé est une réserve aquatique. L'objectif d'une réserve aquatique est de protéger la biodiversité du milieu aquatique, dans ce contexte, une bande de protection de plusieurs kilomètres apparaît superflue;
- En Abitibi, la rivière Harricana est aussi une réserve aquatique. La bande de protection est de 50 mètres pour les activités minières et de 200 mètres pour les activités forestières. Même si elle est comparable en largeur avec celle de la rivière Harricana, une bande de protection de 250 mètres le long de la rivière Dumoine sera plus appropriée, parce qu'elle se situe dans un secteur de coupes partielles et non de coupes à blanc et parce que les rives de la rivière Dumoine sont beaucoup plus escarpées que celles de la rivière Harricana (largeur d'encadrement visuel nécessaire).

C'est pourquoi nous demandons au BAPE **que le projet d'aire protégée de la rivière Dumoine soit limité à 250 mètres de la rivière, notamment à cause de son impact important sur la possibilité forestière.**

3) LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DES AIRES PROTÉGÉES

3.1) Le contexte

La MRC de Témiscamingue n'est pas contre les aires protégées. Depuis un an, nous avons fait campagne activement pour la création du parc Opémican. Nous croyons que ce projet rencontre toutes les conditions de succès dont devraient s'inspirer les aires protégées : être accessible au public, être géré et mis en valeur. Nous avons deux réserves sur les projets présentés et sur la façon dont le MDDEFP implante son réseau d'aires protégées :

- Les comités de gestion proposés doivent respecter les limites des MRC;
- Le milieu doit bénéficier de ressources pour gérer l'aire protégée.

Lors des précédentes audiences publiques (2007) sur quatre projets de réserves de biodiversité¹, le MDDEFP n'était pas ouvert à de telles propositions. Depuis, le discours a changé. De plus, le Témiscamingue est un milieu rural. La Politique nationale de la ruralité interpelle chaque Ministère à faire un effort pour moduler ses politiques et ses programmes. Cette politique identifie notamment la gestion du territoire, comme secteur prioritaire à ce sujet.

3.2) Le comité de gestion proposé pour la rivière Dumoine

Le territoire proposé pour l'aire protégée de la rivière Dumoine est à cheval sur trois MRC et deux régions administratives. Selon le MDDEFP, un seul comité de gestion serait mis en place regroupant tous les intervenants. Au niveau du découpage des bassins versants, c'est l'Outaouais qui est responsable de la rivière Dumoine². Nous craignons que le futur comité de conservation de la rivière Dumoine tienne ses réunions à Gatineau. Dans ce contexte, ce sera difficile d'intéresser les représentants du Témiscamingue à siéger sur le futur comité de gestion. Or, il n'est pas acceptable qu'une partie de la MRC de Témiscamingue soit gérée par un comité sur lequel siège seulement des gens de l'extérieur. Cet aspect du projet n'est pas conforme au schéma d'aménagement de la MRC³. C'est pourquoi nous demandons **qu'il y ait un comité de gestion distinct, pour la partie de l'aire protégée de la rivière Dumoine qui se trouve au Témiscamingue.**

3.3) Le défi de la gestion et de la mise en valeur des aires protégées

Dans le cadre de l'actuelle consultation, les documents déposés indiquent que le MDDEFP ne prévoit pas de ressources financières pour la gestion et la mise en valeur des aires protégées. Le 21 septembre 2012, 78 intervenants régionaux concernés par les aires protégées se réunissaient à Rouyn-Noranda. Parmi leurs constats : le défi de la gestion et de la mise en valeur des aires protégées.

¹ Le rapport du BAPE de 2007 fait état des nombreuses critiques des intervenants sur le peu de préoccupations du Ministère quant à la gestion des aires protégées et à son intransigeance à ce sujet.

² Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer la limite entre les MRC de Pontiac ne passe pas au milieu de la rivière Dumoine, mais sur la rive Est. La rivière Dumoine est donc en totalité dans la MRC de Témiscamingue.

³ Extrait du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Témiscamingue : « Harmoniser la limite des découpages administratifs sous-régionaux des Ministères et des mandataires du gouvernement avec les limites du territoire de la MRC afin de réunir les centres de décision et limiter le nombre d'intervenants sur le territoire de la MRC de Témiscamingue. »

Le milieu a un intérêt pour la gestion et la mise en valeur des aires protégées et du territoire public en général. La MRC de Témiscamingue a déposé un projet en ce sens : Forêt De Chez Nous : voir le document sur Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca/site.asp?page=element&nIDElement=2013

Par ce projet, la MRC et les municipalités désirent mettre en place une structure leur permettant d'effectuer la gestion de leur territoire afin d'établir un fort lien d'appartenance de la communauté à la forêt. Le but du projet est d'effectuer l'aménagement durable de la forêt de proximité de façon à utiliser la forêt à différents usages, à garantir l'emploi local, à favoriser l'approvisionnement des usines de transformation existantes, à favoriser l'établissement de nouvelles entreprises multiressources sur le territoire tout en visant l'équilibre entre les aspects sociaux, environnementaux et économiques. Ce projet a été présenté au ministère des Ressources naturelles comme projet pilote de mise en valeur de la forêt de proximité. Notre intention n'en est pas une d'accapement du territoire et des ressources. Nous discutons de ce projet avec les compagnies forestières et le MRN depuis 1997 et avec les Premières Nations depuis 2010. Les zecs, étant donné leur présence sur le terrain, sont des partenaires incontournables.

Nous sommes également intéressés par la délégation des baux de villégiature, des baux de camps de chasse et des revenus provenant des carrières et sablières. Étant donné, notre responsabilité en évaluation municipale et en taxation, nous croyons avoir l'expertise pour en faire la gestion. Si on ajoute les revenus prélevés par le MRN et provenant des baux d'érablières et de pourvoiries, cela semble suffisant pour assurer la gestion et la mise en valeur des aires protégées et les rendre accessibles au public.

Lors des précédentes audiences sur les aires protégées, en 2007, le contexte était différent. Aujourd'hui, le cadre légal le permet. La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (avril 2010) reconnaît la notion de forêt de proximité (une politique doit être rendue publique incessamment) et un programme de délégation des droits perçus par le MRN est en vigueur.

Compte tenu du programme de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et de la future politique sur les forêts de proximité, que le ministère des Ressources naturelles transfère à la MRC tous les revenus (baux de villégiature, baux de pourvoiries, baux d'érablières, loyers et redevances des carrières et sablières, etc.) provenant du territoire de la MRC pour lui permettre notamment, d'assurer une gestion et une mise en valeur des aires protégées et de les rendre accessibles au public.

CONCLUSION

La recherche de l'équilibre entre les impératifs économiques, environnementaux et sociaux doit se faire en tenant compte des éléments qui composent l'activité économique des milieux dans lesquels sont implantées les aires protégées. Les impacts économiques négatifs de cette implantation doivent être minimums. Lors de la mise en place des aires protégées, nous souhaitons que les emplois ne soient pas sacrifiés et que le milieu ne soit pas bousculé par des pressions venant de l'extérieur, mais qu'il soit considéré comme partie prenante de la décision finale.

La MRC de Témiscamingue désire remercier les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de l'occasion offerte d'exprimer notre point de vue et l'assurer de notre collaboration.

LISTE DES RECOMMANDATIONS (RÉSUMÉ)

- Que le projet d'aire protégée de la rivière Dumoine soit limité à 250 mètres de la rivière, notamment à cause de son impact important sur la possibilité forestière;
- Qu'il y ait un comité de gestion distinct, pour la partie de l'aire protégée de la rivière Dumoine qui se trouve au Témiscamingue;
- Compte tenu du programme de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et de la future politique sur les forêts de proximité, que le ministère des Ressources naturelles transfère à la MRC tous les revenus (baux de villégiature, baux de pourvoiries, baux d'érablières, loyers et redevances des carrières et sablières, etc.) provenant du territoire de la MRC pour lui permettre notamment, d'assurer une gestion et une mise en valeur des aires protégées et de les rendre accessibles au public.

ANNEXE : IMPACTS PRÉVISIBLES DE LA NOUVELLE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE 2008-2013
ET DES PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES (2008)

Usines s'approvisionnant en forêt publique	Essences	Unités de gestion	Volume actuel (m³)	Augmentation ou réduction anticipée (m³)											
				Décision du forestier en chef à partir du 1 ^{er} avril 2008		Zone d'étude du projet de parc Opémican		Rivière Dumoine		Rivière Maganasipi		Ruisseau Serpent		Total	
Commonwealth Plywood – sciage (Belleterre)	Bouleau à papier	81	1 300												
		83	14 100												
	Bouleau jaune	81	8 800	- 709	(- 8 %)	- 88	(- 1 %)	- 253	(- 3 %)					- 1 050	(- 12 %)
		83	4 000	- 498	(-12 %)									- 498	(- 12 %)
	Érable et autres feuillus durs	81	3 200												
		83	2 000												
Pin blanc et rouge	81	13 300	- 780	(- 6 %)	- 984	(- 7 %)	- 1 224	(- 9 %)					- 2 988	(- 22 %)	
	83	19 000	- 10 418	(- 55 %)									- 10 418	(- 55 %)	
Total			65 700	- 12 405	(- 19 %)	- 1 072	(- 2 %)	- 1 477	(- 2 %)				- 14 954	(- 23 %)	
Commonwealth Plywood – déroulage (Tee Lake)	Bouleau à papier	71	3 400	- 1 761	(- 52 %)			- 122	(- 4 %)					- 1 883	(- 55 %)
		81	4 600	- 107	(- 2 %)			- 247	(- 5 %)	- 83	(- 2 %)	- 124	(- 3 %)	- 561	(- 12 %)
	Bouleau jaune	71	5 600	- 2 490	(- 44 %)			- 448	(- 3 %)					- 2 938	(- 52 %)
		81	15 600	- 2 231	(- 14 %)	- 156	(- 1 %)	- 448	(- 3 %)	- 43	(0 %)	- 64	(0 %)	- 2 942	(- 19 %)
Total			29 200	- 6 589	(- 23 %)	- 156	(- 1 %)	- 1 265	(- 4 %)	- 126	(0 %)	- 188	(- 1 %)	- 8 324	(- 29 %)
Commonwealth Plywood – sciage (Tee Lake)	Bouleau à papier	81	18 800	- 332	(- 2 %)			- 770	(- 4 %)	- 263	(- 1 %)	- 393	(- 2 %)	- 1 758	(- 9 %)
	Bouleau jaune	81	36 000	- 3 772	(- 10 %)	- 360	(- 1 %)	- 1 034	(- 3 %)	- 127	(0 %)	- 189	(- 1 %)	- 5 482	(- 15 %)
	Érable et autres feuillus	81	33 100												
	Pin blanc et rouge	81	67 700	- 3 055	(- 5 %)	- 252	(- 1 %)	- 2 691	(- 4 %)	- 1 531	(- 2 %)	- 1 569	(- 2 %)	- 9 098	(- 13 %)
	Total			155 600	- 7 159	(- 5 %)	- 612	(- 1 %)	- 4 495	(- 3 %)	- 1 921	(- 1 %)	- 2 151	(- 1 %)	- 16 338
Tembec (Béarn)	Sapin, épinette, pin gris, mélèze	81	325 442	16 758	(+ 5 %)	- 6 700	(- 2 %)	- 16 500	(- 5 %)	- 1 079	(0 %)	- 92	(0 %)	- 7 613	(- 2 %)
		82	73 000												
Total			398 442	16 758	(+ 4 %)	- 6 700	(- 2 %)	- 16 500	(- 4 %)	- 1 079	(0 %)	- 92	(0 %)	- 7 613	(- 2 %)
Temlam (Ville-Marie)	Bouleau à papier	81	7 000												
		82	5 500												
	Peuplier	81	34 141												
Total			46 641	0	(0 %)	0	(0 %)	0	(0 %)	0	(0 %)	0	(0 %)	0	(0 %)
TKL (Témiscaming)	Bouleau à papier	81	7 500												
	Bouleau jaune	82	500												
	Érable et autres feuillus	81	44 700												
	Pin blanc et rouge	81	53 400	- 3 010	(- 6 %)	- 3 323	(- 6 %)	- 4 446	(- 8 %)	- 220	(0 %)	- 112		- 332	(- 1 %)
		82	1 000							- 201	(0 %)	- 207	(0 %)	- 11 187	(- 21 %)
	Pruche	81	2 000												
Total			109 100	- 3 010	(- 3 %)	- 3 323	(- 3 %)	- 4 446	(- 4 %)	- 421	(0 %)	- 319	(0 %)	- 11 519	(- 11 %)
Tembec – pâtes (Témiscaming)	Bouleau à papier	81	104 000												
		82	13 200	- 1 876	(- 14 %)									- 1 876	(- 14 %)
	Érable	81	85 000												
	Peuplier	81	128 014	- 69 418	(- 54 %)	- 1 425	(- 1 %)	- 2 907	(- 2 %)	- 524	(0 %)	- 1 052	(- 1 %)	- 75 326	(- 59 %)
		82	14 895	- 1 879	(- 13 %)									- 1 879	(- 13 %)
	Pruche	81	15 000												
Total			360 109	- 73 173	(- 20 %)	- 1 425	(- 1 %)	- 2 907	(- 1 %)	- 524	(0 %)	- 1 052	(0 %)	- 79 081	(- 22 %)
Scierie des Quinze (Rémigny)	Cèdre	82	1 000												
Sartiop (Angliers)	Pin rouge	81	400	- 23	(- 6 %)	- 30	(- 7 %)	- 37	(- 9 %)					- 90	(- 23 %)
Scierie Lepaço (Saint-Eugène-de-Guigues)	Bouleau à papier	81	4 700												
Total			1 170 892	- 85 601	(- 7,3 %)	- 13 318	(- 1 %)	- 31 127	(- 3 %)	- 4 071	(0 %)	- 3 802	(0 %)	- 137 919	(- 12 %)